

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 mars 2009 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan  
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine  
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics  
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture  
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01

---

**CA09 16 0040**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 15.02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 19 h 10 et se termine à 19 h 58.

QUESTION	OBJET
Jean-Marc Corbeil	Opinion juridique – synagogue dans le Plateau Fête de la crémation
Gisèle Lafortune	Fête de la crémation et sacs de plastique/Endroit
Annie Chélin	Demandes d'accès/Procédure de destitution des membres déjà nommés
Pierre Lacerte	Demande des excuses publiques à la mairesse Dépose document sur la campagne de propreté
Monique Millette	Caserne d'incendies / Dépose documents
Annie Turi	Demande intervention de l'arrondissement, problématique des chats errants Hutchison et Durocher
Marc Vanier-Vincent	1420 Mont-Royal et la Charte de la Ville / rencontres avec la ville
Claude Gladu	Règlements d'emprunt de l'arrondissement et consultation
Barbara Gerver	Chats errants

10.03

---

**CA09 16 0041**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 FÉVRIER 2009**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

---

**CA09 16 0042**

**ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2009**

CONSIDÉRANT que l'Heure de la terre est devenue un événement international en 2008;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement d'Outremont entend prendre position contre cette véritable menace à notre planète qu'est le réchauffement global;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 168 villes participeront le samedi 28 mars 2009 à 20 h 30 et éteindront leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE CONFIRMER la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Une heure pour la Terre 2008 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 28 mars prochain de 20 h 30 à 21 h30;

D'INVITER la population de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1091867012

---

**CA09 16 0043**

**APPROUVER L'APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 97 603,02 \$ AFIN DE PROCÉDER À L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À LA FIRME «DESSAU» DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DONT L'ATTRIBUTION FINANCIÈRE EST DE 1 760 000 \$**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER l'appropriation d'une somme de 97 603,02 \$ pour la réalisation de plans et devis et surveillance des travaux d'analyse du sol, planage de chaussée d'asphalte, de revêtement bitumineux et de réfection des trottoirs sur la rue Bernard entre les rues Hutchison et Wiseman ainsi que de construction de trottoirs et de saillies sur les côtés est et ouest de la rue De l'Épée à l'intersection de la rue Fairmount ;

D'AUTORISER une dépense de 97 603,02 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels tels que: réalisation de plans et devis et surveillance des travaux avec résidence permanente afin de réaliser le programme de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement ;

D'APPROUVER l'offre de service datée du 24 février par laquelle la firme «DESSAU» s'engage à fournir à l'arrondissement, les services professionnels tels que: conception et réalisation de plans et devis et surveillance des travaux avec résidence permanente requis à cette fin, pour une somme maximale de 97 603,02 \$ et d'autoriser une dépense de 97 603,02 \$ ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1091909008

---

**CA09 16 0044**

**ACCEPTATION, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA DIVISION DES PONTS ET TUNNELS POUR RÉALISER LES INSPECTIONS DES STRUCTURES ROUTIÈRES, FERROVIAIRES ET CONNEXES RELEVANT DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE ET IMPLANTÉES SUR LE RÉSEAU LOCAL DE L'ARRONDISSEMENT, AINSI QUE LES INTERVENTIONS URGENTES POUVANT EN DÉCOULER, ET CE, POUR LES ANNÉES 2008 ET SUBSÉQUENTES**

CONSIDÉRANT la résolution CM08 0660 du conseil municipal en date du 25 août 2008;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services de la Division ponts et tunnels de la Direction des transports du Service des infrastructures, transport et environnement afin de réaliser, pour les années 2008 et suivantes, les inspections des structures routières, ferroviaires et connexes relevant de l'autorité municipale et implantées sur le réseau local de l'arrondissement, ainsi que les interventions urgentes pouvant en découler;

D'AVISER le service du SITE de Montréal que l'arrondissement souhaite être informé de toute intervention sur son territoire afin de prévoir un plan de communication destiné aux citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1081909042

---

**CA09 16 0045**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT AYANT POUR OBJET LA LOCATION D'UN BALAI DE RUE MÉCANIQUE À AIR PUR SANS OPÉRATEUR À LA FIRME «ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE», SELON L'OPTION «A», POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS FERME, POUR LES ANNÉES 2009 À 2013 EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT APPROXIMATIF DE 296 872.20 \$**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER une dépense de 296 872.20 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai de rue mécanique à air pur, sans opérateur, muni d'attachements pour vide puisard, pour une période de cinq (5) ans ferme à raison de 4 947.87 \$ par mois comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'ACCORDER à «Accessoires Outillage Limitée», le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 296 872.20 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat (soumission # TP01/02-09) ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1091909007

---

**CA09 16 0046**

**ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC SITUÉ SUR LE BOULEVARD DOLLARD ADJACENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER une dépense de 24 996,17 \$ (taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage tels que : formulation d'un programme, de concepts et identification des équipements requis, préparation des esquisses, plans et devis, surveillance et administration des travaux ;

D'APPROUVER l'offre de service datée du 16 décembre 2008 par laquelle «Planex Consultants» s'engage à fournir à l'arrondissement d'Outremont les services professionnels en architecture de paysage tels que : formulation d'un programme, de concepts et identification des équipements requis, préparation des esquisses, plans et devis, surveillance et administration des travaux requis à cette fin pour une somme maximale de 24 996,17 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1083604005

---

**CA09 16 0047**

**PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE ANA NUNES AU GALA SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la participation de la conseillère Ana Nunes au Gala sur l'environnement et le développement durable devant se tenir le 7 avril 2009;

D'ENTÉRINER le paiement du billet et du coût du repas et le remboursement des frais de déplacement, le tout ne devant pas excéder 100\$;

D'IMPUTER cette dépense comme indiqué au certificat du trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1091867009

---

**CA09 16 0048**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 JANVIER 2009 AU 15 FÉVRIER 2009 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Dépôt des demandes des bons de commande au cours de la période s'étendant du 16 janvier 2009 au 15 février 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02 1092861005

---

**CA09 16 0049**

**DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 JANVIER 2009 AU 15 FÉVRIER 2009 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.**

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 janvier 2009 au 15 février 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.03 1092861004

---

**CA09 16 0050**

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS**

Dépôt du rapport sur les embauches et les départs pour le mois de janvier 2009 conformément au règlement AO-03.

30.04 1091867011

---

**CA09 16 0051**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES MESURES D'APAIEMENT DE CIRCULATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 144.4 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre 11-4), le comité exécutif dresse et soumet au conseil de la ville le programme des immobilisations visé à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) qui doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146.1 de la Charte, le conseil de l'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 11 décembre 2008, tenue dans le cadre de son assemblée spéciale du 01 décembre 2008, le conseil de la ville a, par l'adoption de sa résolution n° CM08 1033, adopté le programme triennal des immobilisations de la ville qui comprend le programme des immobilisations de l'arrondissement ;

ATTENDU QU'afin de pourvoir au financement de la réalisation du programme d'acquisition de matériel informatique, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2009, la conseillère Marie Potvin a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement du programme de réfection routière de l'arrondissement serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil ;

ATTENDU QU'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût ainsi que son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire ;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement (AO-91);

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

D'ADOPTER le Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de circulation du programme de réfection routière de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1091904001

---

#### **CA09 16 0052**

#### **AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR AUTOBUS SCOLAIRES À L'ADRESSE CIVIQUE 1239 VAN HORNE**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'AUTORISER l'implantation d'une zone de débarcadère pour autobus scolaires à l'adresse civique 1239 Van Horne :

De procéder à la modification suivante à l'annexe «H» ainsi qu'à l'article 8.20 du règlement no. 1171 relatif à la circulation et au stationnement :

D'INTERDIRE le stationnement sur une distance de 33 mètres sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Bloomfield et Champagneur du lundi au jeudi de 8h30 à 10h et de 15h à 16h et le vendredi de 8h30 à 10h et de 12h à 13h;

DE SUSPENDRE le paiement aux parcomètres localisés dans l'espace de zone de débarcadère pour autobus scolaires du lundi au jeudi de 8h30 à 10h et de 15h à 16h et le vendredi de 8h30 à 10h et de 12h à 13h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1091909002

---

**CA09 16 0053**

**AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR AUTOBUS SCOLAIRES À L'ADRESSE CIVIQUE 5210 DUROCHER**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'implantation d'une zone de débarcadère pour autobus scolaires à l'adresse civique 5210 Durocher ;

DE PROCÉDER à la modification suivante à l'annexe «H» du règlement no. 1171 relatif à la circulation et au stationnement ;

D'INTERDIRE le stationnement sur une distance de 23 mètres sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur du lundi au vendredi de 8h à 16h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1091909004

---

**CA09 16 0054**

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 756-758, AVENUE MC EACHRAN**

Attendu que lors de sa réunion du 3 décembre 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le 756-758, avenue McEachran;

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 15 janvier 2009 du journal l'Express d'Outremont;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 novembre 2008, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 756-758, avenue Mc Eachran, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899002

---

#### **CA09 16 0055**

##### **DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVEMENT À DEUX PROJETS DE DÉMOLITION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1176 PORTANT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (528 AVENUE MC EACHRAN, 690 AVENUE DUNLOP)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé aux 528, avenue Mc Eachran ont présenté une demande de démolition portant sur le bâtiment principal;

Attendu que les copropriétaires de l'immeuble situé aux 690, avenue Dunlop ont présenté une demande de démolition portant sur le garage attenant au bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu des articles 7.1 et suivants du Règlement concernant les permis et certificats (1176), quiconque désire procéder à la démolition en tout ou en partie d'une construction doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de démolition;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 5 février 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de délivrer un certificat d'autorisation de démolition relatif à ces demandes;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE CONFIRMER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de délivrer un certificat d'autorisation de démolition portant la démolition du bâtiment principal au 528, avenue Mc Eachran;

DE CONFIRMER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de délivrer un certificat d'autorisation de démolition du garage attenant au bâtiment principal au 690, avenue Dunlop;

le tout sous réserve des conditions exprimées par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091899004

---

#### **CA09 16 0056**

##### **APPROBATION PAR RÉOLUTION DE TROIS PROJETS D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (6070-6072, AVENUE DUROCHER, 756 AVENUE MC EACHRAN, 690 AVENUE DUNLOP)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés au 6070-6072, avenue Durocher, 756 avenue Mc Eachran et 690 avenue Dunlop, et ce, sous certaines conditions ;

ATTENDU QU'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 6070-6072, avenue Durocher
2. 756, avenue Mc Eachran
3. 690, avenue Dunlop

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations et réserves formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1091899003

---

#### **CA09 16 0057**

##### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1054-2 PORTANT SUR LES CAFÉS-TERRASSES**

Attendu que l'occupant de l'établissement d'entreprise situé au 1257, avenue Bernard a fait une demande de permis qui avait pour objet l'aménagement d'un café-terrasse;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2), toute demande d'aménagement d'un café-terrasse est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'installation;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 5 février 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver les plans d'installation du café-terrasse produits par l'occupant de cet établissement d'entreprise, et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime cette demande recevable;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'approuver les plans d'installation du café-terrasse qui portent sur l'établissement d'entreprise situé au 1257, avenue Bernard, le tout sous réserve des conditions exprimées par le comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1091899005

---

**CA09 16 0058**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS SUITE À LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT AO-86 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 000\$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Le secrétaire d'arrondissement dépose le certificat des résultats suite au registre tenu dans le cadre de l'adoption du Règlement d'emprunt AO-86; ce dépôt étant requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

40.08 1091867008

---

**CA09 16 0059**

**AVIS DE MOTION EN VUE DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et ce afin de spécifier que le conseil peut autoriser la fermeture de rues par résolution lors d'événements publics.

40.09 1099916127

---

**CA09 16 0060**

**AUTORISER LA NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DENIS TRUESDELL AU POSTE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT ET CE, À COMPTER DU 3 MARS 2009**

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

De nommer temporairement Me Denis Truesdell au poste de secrétaire de l'arrondissement d'Outremont et ce, à compter du mardi 3 mars 2009 ;

De nommer à compter de cette date, Me Marie-France Paquet, directrice, direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs également à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

50.01 1093711001

---

**CA09 16 0061**

**DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 6 MARS 2009 AU 5 JUILLET 2009**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE DÉSIGNER le conseiller Claude B. Piquette comme maire suppléant pour la période du 6 mars 2009 au 5 juillet 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1091867013

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La présidente invite les membres du public à la deuxième période de questions. La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 16 à 21 h 32.

<b>CITOYEN</b>	<b>SUJET</b>
Pierre Lacerte	Enregistrement des séances et accessibilité
Pierre Joncas	Intervention d'un citoyen
Gisèle Lafortune	Frais entourant la cérémonie de la crémation
Jean-Marc Corbeil	Centre communautaire sur Hutchison entre Fairmount et St-Viateur

70.01

---

**CA09 16 0062**

**DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS**

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur les arts et la culture du 3 décembre 2008.

70.02

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 21h01

70.03

---

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2009.